

Duplicata

GREFFE ,  
DU  
TRIBUNAL DE COMMERCE  
D'HONFLEUR

R E C E P I S S E D E D E P O T

8P 138  
14602 HONFLEUR CEDEX  
MINITEL 24/24 HEURES 08.36.29.22.22 TEL : 02.31.89.20.80  
CCP ROUEN 1396-13 6

SA SOCIETE DES HOTELS ET CASINO DE DEAUVILLE

RUE EDMOND BLANC  
DEAUVILLE  
14800 DEAUVILLE

V/REF :  
N/REF : 57 B 33 / A-407

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'HONFLEUR CERTIFIE  
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 13/06/97, SOUS LE NUMERO A-407.

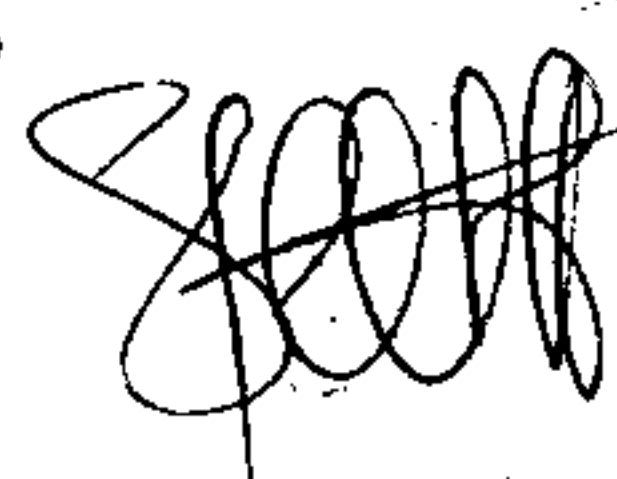
P.V. DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25/02/97

CHANGEMENT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

... CONCERNANT LA SOCIETE  
SA SOCIETE DES HOTELS ET CASINO DE DEAUVILLE  
SOCIETE ANONYME  
RUE EDMOND BLANC  
DEAUVILLE  
14800 DEAUVILLE

R.C.S HONFLEUR B 475 750 337 (57 B 33)

7 LE GREFFIER



## **SOCIETE DES HOTELS ET CASINO DE DEAUVILLE**

Société Anonyme au capital de 30 324 875 francs, entièrement libéré  
Siège social à Deauville (Calvados), 2 Rue Edmond Blanc  
R.C.S. Honfleur 475 750 337

\*\*\*

|                                                                                                                     |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b><i>Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration<br/>du Mardi 25 février 1997</i></b></p> |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

"-----"  
-----"

### **1. DEMISSION DU PRESIDENT EN EXERCICE DE SES FONCTIONS ET NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT**

Monsieur Philippe GAZAGNE donne lecture d'une lettre de Madame Diane BARRIERE-DESSEIGNE, destinée aux administrateurs des sociétés dont elle assume la présidence, dans les termes suivants :

*"Messieurs les Administrateurs,*

*Les opérations que je dois subir prochainement m'amènent à démissionner de mes fonctions de Président du Conseil.*

*Je vous propose de nommer, en mes lieu et place, mon époux Dominique DESSEIGNE.*

*Ma démission sera effective dès que Maître DESSEIGNE, par l'accomplissement des formalités liées à son retrait de la profession de notaire, sera en mesure d'être Président.*

*Cette substitution s'inscrit dans un système de présidence alternée avec lui que je souhaite mettre en place durablement.*

*Je demeure bien sûr pleinement membre du Conseil d'Administration de notre société et continuerai d'être régulièrement informée de la marche de la société afin de participer aux décisions stratégiques du Groupe."*

Monsieur Philippe GAZAGNE précise que Madame BARRIERE-DESSEIGNE a confirmé les termes de cette lettre ainsi qu'il résulte d'une attestation délivrée par Maître Lucien CHAPEL en date du 25 février 1997.

Le Conseil, à l'unanimité, adopte alors la résolution suivante :

***Le Conseil d'administration prend acte de la démission de Madame Diane BARRIERE-DESSEIGNE de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration, cette démission prenant effet à compter de la date à laquelle Monsieur Dominique DESSEIGNE sera effectivement en mesure d'exercer les fonctions de Président du Conseil d'Administration par l'accomplissement des formalités liées à son retrait de la profession de notaire.***

***En conséquence de la résolution qui précède, le Conseil d'Administration nomme en qualité de Président, Monsieur Dominique DESSEIGNE, pour la durée de son mandat d'administrateur sous la condition suspensive de l'accomplissement des formalités nécessaires à son retrait de la profession de notaire.***

Cette condition suspensive sera considérée comme satisfaite à la date de publication de l'arrêté du Garde des Sceaux prononçant son retrait.

"-----"  
-----"

Extrait certifié conforme,  
le 3 juin 1997



Philippe GAZAGNE  
Administrateur Directeur Général